

AVIS AU PUBLIC

En vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que par arrêté du 07 octobre 2026 (réf. : 1/25/0205) du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, la société Orange Communications Luxembourg S.A. a été autorisée à exploiter un Radiotechnique site 620 à Heffingen Section C de Steinborn 274/2396 LUREF : 85145,93941.

Contre la décision ministérielle susvisée, un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif statuant comme juge du fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Waldbillig, le 19.10.2026

La bourgmestre,



La secrétaire,

